

Définitions des types de comités d'éthique



Préambule

Un **comité d'éthique** peut prendre l'appellation de « comité », de « commission », de « cellule », voire de « groupe de réflexion » ou « espace » éthique. Attention, toutefois, avec cette dernière appellation à la confusion avec les espaces de réflexion éthique régionaux. A l'heure actuelle, il n'existe aucune réglementation concernant le fonctionnement des comités d'éthique. Une certaine liberté est donc de mise dans leur création sous des formes juridiques multiples ou inexistantes pour certains. Les membres du comité sont libres d'en définir le règlement intérieur et, ainsi, les missions, la composition ainsi que les modalités de fonctionnement.

Définitions

élaborées à partir des expériences des comités d'éthique locaux

Un **comité d'éthique** est une instance pluridisciplinaire, autonome et consultative qui se réunit à intervalle régulier. Son rôle est de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des pratiques de soins et d'accompagnement à partir de situations complexes pour lesquelles aucun consensus n'a pu être trouvé.

Un comité d'éthique ne peut se substituer aux autres instances institutionnelles ; il n'a pas vocation à trancher des différends entre personnes ou à traiter des contentieux médicaux et/ou soignants au sein de l'institution.

Types de comité :

Un **comité d'éthique intra-établissement** est une instance conçue au sein d'une seule structure (instance spécifique ou instance intégrée au fonctionnement institutionnel).

Un **comité d'éthique inter-établissements** est une instance réunissant des membres permanents issus de **plusieurs établissements** (instance commune, mutualisation des ressources).

Un **comité d'éthique indépendant** : il s'agit d'un groupe de réflexion éthique non rattaché à un établissement.

Un **comité d'éthique issu d'un organisme gestionnaire d'établissements** est une instance rattachée au siège d'une entité gestionnaire de plusieurs établissements.

Un **comité d'éthique territorial** est une instance réunissant les acteurs d'un même territoire de proximité (sanitaires/médicosociaux, privés/publics, ambulatoires/hospitaliers, libéraux...) afin de réfléchir les enjeux éthiques en fonction des *parcours de santé* de la personne.